

me de
Huygens.

Cony
A. Paris 19. May. 1664.

105

Concier:

Un Gentilhomme de Monsieur le Maréchal de Gramont s'estoit
charge' ce pourr passer d'un Billot par lequel je doys suffisoir
de me favoriser d'une admise a ceux qui ont la garde de la Maison
de Versaille. Je crain que ce Message n'aura point été fait,
parce qu'il ne m'en est venu aucune Nouvelle, et vous demande en
suite la même grace pour mon service, quand le bon temps, et mes
affaires me le permettront. J'envoyay hier à Monsieur de Roanne
un Pacquet d'importance, et sur lequel je souhaite fort d'avoir
sa réponse. Si en le rencontrant par hasard vous aviez la bonté
de l'en faire souvenir. Mon Maistre vous en avroit écor plus
d'obligation que moy; qui me rendroyn satisfait, pour lequel que ce
Ministre ordonne à quelqu'un de ses Commissaires de m'informer des choses
que ses grandes occupations ne lui permettront pas de m'informe de sa
main. Vous m'aviez bien Monsieur, dans une partie d'affaires aussi
ferci que celle qui accablez au Ministre, et me croirez assez raison
nable pour me faire croire combien on est obligé de les épargner, et
n'abuser point de leur confiance, ce que j'observe religieusement.
Si vous dites que cela ne paroist point entre vous et moy, je ne foudroy
point de repliquer, qu'en matière de l'ordre je m'as grand difference
entre les hommes de Guadaloupe et les de Papili comme nous souloit
appeler le bon homme Hauteville.

Vous auriez bien ce qui s'est passé à la rencontre de Monsieur d'Elbade
et de mon Maistre, et avec combien de prudence ure Grand Mere
a prononc un terrible disastre qui en croit peu arriver. Je seroy bien
ayse de feauoir comment c'est que vos courtois en raijonnent, Mais
la bonté de vous tairez vous compete autant ou mieux, qu'a moy
La curiosité de vous questionner, usir en comme il vous plaira,
pourroit que vous ne me refusier pas mes deux premiers Requêtes

ni celle que je vous feray toujours de me croire,

Monseigneur

Il ne respect que vous n'ayez fice comme il a plu au Roy de faire raffir a l'Anglais le chaste que celuy ci tient le plus pur de la Terre, et dont il croit ne se pourvoir departir ni en honneur ni en confiance. Il qui marri de Bidou que cile pourra aller plus avant entre ces deux Rives, sans que S. M. n'en paure. Subsistez y trouvrez leur Compte, qui est finlement mon affaire. Ce qu'auquel fait le plus de mal d'ailleurs. Ne que ce pertem de Ruy je me ray goutee contre l'heure a la chose, & la faire goutter a aucun homme raisonnable.

1061.

a oly
crow
cute
Subj.
flame
curly
a Pe.

Au 1052
G. 11. 20
C
Pro vroeg
Lippe u. C.
162.

1062.